

O FIL DE L'INFO CLONAS

EDITION SPECIALE DU 18/11/2020



**COVID-19
SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS**

SITE INTERNET « <https://www.clonas.fr> »

APPLICATION SMARTPHONE « Clonas sur Varèze » à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur varèze » dans le moteur de recherche.

Cette application permet d'être informé en temps réel des mises à jour du panneau lumineux.

Vignette « COVID-19 Attestation » : l'attestation numérique concernant les déplacements dérogatoires en vigueur depuis le 30 octobre est disponible et téléchargeable par simple clic sur cette vignette

TousAntiCovid : à télécharger sur Apple Store ou Google Play est une application qui permet à chacun d'être acteur de la lutte contre l'épidémie.

Maintien du service public

A compter du 30 octobre et sur l'ensemble du territoire national, l'activité du service public se poursuit et ce, dans le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes et le port du masque

- ❖ **La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 18h00**

Pour l'état civil :

Les mariages peuvent être célébrés et les PACS enregistrés selon les modalités suivantes :

le nombre de personnes autorisées à assister à la cérémonie doit être limité à **six au maximum**.

L'officier de l'état civil, le cas échéant assisté du secrétaire de mairie, ne sont pas comptés dans cette limite

Par conséquent, les personnes peuvent se rendre dans les services d'état civil pour réaliser les déclarations prévues par la loi, enregistrer un PACS, célébrer leur mariage ou en être témoin munies d'une attestation au motif : « *déplacements (...) pour se rendre dans un service public (...) pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance* »

- ❖ **L'agence postale est ouverte aux horaires habituels du lundi au samedi de 8h à 12h00 (sauf le 1^{er} samedi du mois)**

- ❖ **Les services des finances publiques sont ouverts au public exclusivement sur rendez-vous**

- Pour contacter la direction départementale des finances publiques :
 - Site internet : www.impots.gouv.fr (mon espace particulier ou professionnel mes contacts)
 - Téléphone : 0809 401 401 (appel non surtaxé)

- Pour le paiement :

Par carte bleue ou espèces (maximum 300 euros) se rendre chez un buraliste agréé

Voici quelques adresses de buralistes agréés dans notre secteur :

- Super Givray : St Maurice l'Exil
- Tabac presse : 100 rue de la république Le Péage de Roussillon
- Tabac : 17 avenue Jean Jaurès Roussillon

Tout comme pour les services de l'état civil l'attestation pour se rendre dans les services des finances publiques doit mentionner la dérogation : "se rendre dans les services publics"

- ❖ **L'école primaire est ouverte et accueille les élèves avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.**
- ❖ **La garderie périscolaire et le restaurant scolaire sont ouverts**

Salles communales

A compter du 30 octobre 2020 l'ensemble des salles communales n'accueillent plus d'activités

Médiathèque municipale

La médiathèque de Clonas propose un service de prêt-retour sous forme de drive à partir du vendredi 13 novembre 2020.

Le bâtiment reste fermé au public ! (pas de choix de documents sur place)

Vous allez pouvoir réserver **jusqu'à 10 documents sur votre carte lecteur pour une durée de 6 semaines.**

Une navette partielle inter-bib ne débutera que le mercredi 18 novembre pour l'échange des documents.

➤ Comment emprunter les documents ?

- **sur le site reseau-ecume.fr**

- **par mail : mediatheque.clonas-sur-vareze@reseau-ecume.fr**

- **par tel : 06.13.16.63.15 (laissez un message en cas d'absence)**

➤ Comment récupérer ou rendre les documents ?

- **à partir du 13 novembre 2020, les vendredis de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12 h**

- remplissez votre attestation dérogatoire de déplacement en cochant la case 2 "... retrait de commandes et les livraisons à domicile"

- tous les documents en retour font l'objet d'une procédure de décontamination

Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières, merci

Cabinet infirmier

Le cabinet infirmier tient une permanence « vaccination antigrippale 2020 »

Tous les mardis de 14h à 15h

Du 3 novembre 2020 au 15 décembre 2020

Au cabinet des infirmières, place de la mairie, Clonas sur Varèze - Tél : 07 78 51 55 03

Pour les autres actes prendre rendez-vous

Déchetteries

Les déchetteries du réseau Entre Bièvre et Rhône sont ouvertes

Une collecte exceptionnelle de pneus usagés et de radiographies argentiques a lieu durant tout le mois de novembre 2020 à la déchetterie de St Clair du Rhône

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Important :

- **Utiliser le motif « convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public » pour l'attestation de déplacement**
- **Se munir d'un justificatif de domicile pour l'accès à la déchetterie**

Commerces de proximité

➤ Bar Restaurant des Sports

- Ouvert pour la partie Tabac & Journaux uniquement :
 - Du lundi au vendredi : 7h00 - 13h et 15h - 19h
 - Le samedi : 7h30 - 13h et 15h - 19h
 - Le dimanche : 7h30 - 12h
- Le service UPS fonctionne
- Dépôt de pain le mercredi

➤ Boulangerie

Ouverte lundi matin de 6h15 à 12h15 fermée l'après midi
Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 6h15 à 12h15 et de 16h15 à 19h15
Ouverte dimanche matin de 6h15 à 12h15 fermée l'après midi
Fermée le mercredi

➤ Distributeur de gaz

Butane, propane livraison gratuite
Joanny ALLEGRE - Clonas sur Varèze
☎ **04 74 84 90 32**

➤ Commerces ambulants

Continuent leur activité :

- Le lundi : « **La Roulotte des Saveurs** » - **06 31 17 48 12**
Place de la mairie
- Le mardi : « **Burger Nine Food Truck** » - **06 74 70 79 32**
Parking à côté de Négoc'auto
- Le mercredi : « **Lenzo Pizza** » - **06 71 87 68 88**
Place de la mairie

➤ Pizzeria « il Vesuvio

RN7 hôtel des Nations
Propose des plats à emporter sur réservation
☎ **06 47 59 10 90**

<https://www.facebook.com/il.pizzaiolo.siciliano>

Distribution sapins du sou des écoles

Contrairement à ce qui était annoncé sur le bon de réservation, la distribution se fera

**Au niveau du portail de l'école maternelle
le samedi 5 décembre 2020 de 9h00 à 12h00 .**

Les véhicules devront emprunter la rue des Platanes et stationner devant le portail pour le chargement du sapin (ne pas sortir de la voiture, les membres du sou des écoles s'occupent du chargement)

Le deuxième confinement de A à Z

| | |
|--|--|
| Attestation | Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs. |
| Bars | Fermés. |
| Bateaux de croisière | Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale. |
| Bibliothèques | Fermées. « Click & collect » possible. |
| Cafés | Fermés. |
| Centres commerciaux | Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire. |
| Cérémonies religieuses | Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes officiants inclus. |
| Cérémonies d'inhumation/ crémation | Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus. |
| Chômage partiel | Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020. |
| Cimetières | Ouverts. |
| Cinémas | Fermés. |
| Cirques | Fermés. |
| Conseils municipaux | Autorisés. |
| Coiffeurs à domicile | Interdits. |
| Collèges | Ouverts sous protocole renforcé. |
| Commerces | Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure mi-novembre. |
| Crèches | Ouvertes. |
| Déchetteries | Ouvertes |
| Écoles élémentaires | Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans. |
| Ehpad | Les visites restent autorisées. |
| État civil (services d') | Fonctionnent normalement. |
| Extrascolaires (activités) | Interdites. |
| Festivals | Interdits. |
| Fêtes foraines | Fermées. |
| Funéraire | Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19. |
| Grands événements | Interdits. |
| Hyper/supermarchés et supérettes > 400 m² | Surface de 4 m ² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés. |
| Lacs | Ouverts, activité nautique et plaisance interdites. |
| Librairies | Fermées. « Click & collect » possible. |
| Lieux de culte | Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes. |
| Livraisons | Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée. |
| Lycées | Ouverts sous protocole renforcé. |
| Marchés | Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences. |

| | |
|---|---|
| Mairies | Ouvertes. |
| Mariages | Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites. |
| Maternelles (écoles) | Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants. |
| Médiathèques | Fermées. « Click & collect » possible. |
| Musées | Fermés. |
| Parcs et jardins | Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet. |
| Périscolaires (activités) | Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs. |
| Permis de construire | Doivent être délivrés par les mairies. |
| Piscines | Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...) |
| Plages | Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet. |
| Prêts garantis par l'État | Prolongés jusqu'au 30 juin 2021. |
| Rassemblements/réunions | Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies. |
| Restaurants | Fermés. Vente à emporter possible. |
| Restauration collective | Autorisée avec protocole renforcé. |
| Salles de concert | Fermées. Répétitions possibles. |
| Salles des fêtes/ polyvalentes | Fermées. |
| Services à la personne (à domicile) | Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public. |
| Services publics | Fonctionnent normalement. |
| Sport (individuel en plein air) | Autorisé. |
| Sport (collectif en plein air) | Interdit. |
| Sport (lieux couverts, collectifs et de contact) | Interdit. |
| Sport (compétitions professionnelles) | Autorisées. |
| Tabacs et mag. de vapotage | Ouverts. |
| Télétravail (fonction pub.) | « Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable. |
| Théâtres | Fermés. Répétitions autorisées sans public. |
| Trains touristiques routiers | Interdits. |
| Transports scolaires | Autorisés. |
| Transports (locaux) | Autorisés. |
| Transports interdépartementaux | Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire. |
| Universités | Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter. |
| Zoos | Fermés. |